

Compte rendu du conseil municipal Séance du 21 novembre 2019

PRESENTS : Pierre GOUBET, Robert RESTA, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Muriel BRUGNOT, Claude CHARTON, Lydie EXTIER-PONS, Yves ROUX, Dominique TARIF, Yvan HERZIG, Robert HERPOYAN, Serge MARTIN, Robert TURGIS, Marie-Christine PETIT, Stratos TSALAPATIS, Brigitte de RIOLS de FONCLARE, Jean-François PERNOT.

EXCUSES : Danièle GREAU (Procuration à Marie-Christine PETIT), Benoît-Martin DORE (Procuration à Robert RESTA), Ana RAMOS, (Procuration à Lydie EXTIER-PONS).

ABSENTS: Patrice MENICHON, Inès QUINTY, Ghislain DETAVERNIER, Edith LEGRAND, Chrystelle KADDOURI, Olivier PEYRIEUX.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Eveline GUILLET comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2019

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès verbal de la séance du 17 octobre 2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Décisions prises par le Maire par délégation

Rapporteur : P. GOUBET

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 15 avril 2014.

La délibération n'est pas soumise au vote.

4. AFFAIRES GENERALES

4.1 Rapport de gestion de l'année 2018 sur l'activité et les résultats de la SEMCODA

Rapporteur : P. GOUBET

M. le Maire présente le rapport annuel de gestion de la SEMCODA avec le support d'un diaporama. En introduction, il précise que la Semcoda a vécu une année un peu chaotique suite au départ de l'ancien directeur et une période de transition trouble. M. le Maire précise que la commune a rencontré le nouveau directeur il y a quelques temps pour évoquer avec la Société les affaires communes, notamment celle concernant le bâtiment appartenant à la SEMCODA sur le quartier des hirondelles (ancienne CPAM). Lors de cette rencontre, le nouveau directeur (M. Perret) a confirmé tout l'intérêt des projets qui pourraient voir le jour sur le territoire de Saint-Maurice de Beynost notamment lié à l'intérêt croissant du territoire de la Côtère.

M. le Maire rappelle néanmoins que la relation que nous avons avec la SEMCODA et son précédent directeur a toujours été bonne et avait l'avantage d'être de confiance. Cette relation a notamment permis de maintenir certains services sur la commune comme la CPAM ou la Croix Rouge.

Intervention de C. CHARTON

Le conseil municipal en prend acte.

5. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

5.1 Exercice 2019 – Budget principal – Décision modificative n° 4

Rapporteur : M. BRUGNOT

M. BRUGNOT détaille certains chiffres apparaissant dans la décision modificative et explique que ces réajustements sont rendus nécessaires par

- Une régularisation d'écritures comptables demandées par le trésorier de Montluel ;
- Une augmentation de crédit pour les travaux du restaurant scolaire. Montant réévalué à la suite de la procédure d'appel d'offres ;
- Le besoin d'ajuster les crédits liés aux charges salariales dû aux remplacements ;
- La création d'une nouvelle ligne pour l'achat d'un camion de pompier ;
- L'achat d'arbres et d'arbustes destinés à l'aménagement du nouveau talus de la rue des Folliets ;
- Une augmentation de crédit pour le remplacement de plusieurs antennes de vidéo surveillance ;
- Une augmentation de crédit pour la création d'un réseau de haute tension chemin de Thil ;
- Une augmentation de crédit pour le déploiement des illuminations de Noël.

Mme Brugnot précise que des subventions vont sans doute être perçues pour le financement du restaurant scolaire de la part de la Préfecture et de la Région mais que les montants ne sont pas encore précisés.

La délibération est adoptée à la majorité de 18 voix pour et 2 abstentions (B. de RIOLS de FONCLARE et JF PERNOT)

6. AFFAIRES SOCIALES

6.1 Pacte de coopération avec le centre socioculturel ARTEMIS

Rapporteur : L. EXTIER-PONS

Mme Extier-Pons présente le projet de pacte de coopération que la commune est invitée à signer avec l'association Artémis. Ce pacte - signé entre l'association, la Ville, le Département et la Caf de l'Ain - a pour objectif d'affirmer le soutien politique des partenaires au projet du centre Socioculturel. La durée de ce pacte correspond à la période d'agrément du Centre ARTEMIS, soit jusqu'au 31 Décembre 2022

La délibération est adoptée à la majorité de 18 voix pour et 2 abstentions (B. de RIOLS de FONCLARE et JF PERNOT)

7. VIE ASSOCIATIVE

7.1 Convention de mise à disposition de bâtiment communal

Rapporteur : C. CHARTON

M Charton présente la nouvelle convention de mise à disposition des bâtiments communaux à destination des associations.

Il précise que c'est surtout une remise à plat des différentes conventions existantes avec les associations qui pour les plus anciennes ont été signée en 2001. L'objectif est d'uniformiser l'ensemble des conventions, de remettre à jour leur contenu et de proscrire certaines pratiques devenues incompatibles avec la mise à disposition de bâtiments communaux.

Intervention de MC. PETIT, R. TURGIS, JF. PERNOT et R. RESTA

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Questions des conseillers et informations diverses

M. le Maire donne plusieurs informations sur des évènements récents ou à venir :

1/ Un braquage a eu lieu au bureau de tabac de la rue d'Arménie le matin du Conseil Municipal par 3 hommes armés et cagoulés. Les caméras de la commune ont fonctionné et ont permis à la Gendarmerie d'avancer dans leur enquête.

2/ Le restaurant de Sushi récemment ouvert sur la RD 1084 est déjà fermé suite à une intervention de la police nationale pour suspicion de blanchiment d'argent.

3/ Une intervention de la Gendarmerie a eu lieu la semaine dernière pour démanteler un trafic de stupéfiant sur plusieurs communes dont Saint-Maurice de Beynost. Arrestation d'un individu.

4/ Présentation d'un projet de construction d'entreprise tertiaire sur le site actuel de Cegelec à l'entrée de la commune (Rond Point Porte 5).

5/ Intervention de Mme de Fonclare concernant les travaux d'enfouissement des réseaux sur la rue de la gare. Les suites du sinistre qu'elle a subi il y a plus d'un an ne sont toujours pas résolues avec Bouygues Construction.

M. le Maire propose d'organiser un rdv en Mairie avec les entreprises fautives pour résoudre ce problème.

6/ Information sur la possible construction d'un EPHAD sur le site de la Sathonette suite à de nouveaux contact avec l'Institution Joséphine Guillon qui est sollicité par l'ARS et le Département de l'Ain pour relancer le projet initié il y a 3 ans.

7/ Information concernant le projet sur le cinéma où la CCMP mène différentes études qui vont permettre d'une part de dimensionner la DSP du cinéma et du restaurant et d'autre part de prendre contact avec d'éventuelles entreprises qui pourraient être intéressées.

8/ Livraison des premiers appartements des « Allées Symphonie » (ancienne école de musique) à partir de la semaine 48. L'ensemble devrait être livré en début d'année 2020.

9/ Information concernant une plainte que la Mairie a reçu dernièrement au sujet de la mise en place d'antenne relais de télécommunication. Une pétition est en ligne mais rien ne permet de déterminer de quand date cette pétition (récente ou très ancienne en lien avec la précédente histoire ?). Après contact avec les bailleurs sociaux gestionnaires des bâtiments sur lesquels pourraient être installées ces antennes, il s'avère qu'il n'y a absolument aucun projet en cours sur les bâtiments.

10/ Information sur le sinistre dans le bâtiment « Le Soleil » en fin de semaine dernière liés à des travaux d'étanchéité non effectués par le bailleur ;

Yves. ROUX demande où en sont les travaux sur le pont Maurice Cusin. Robert RESTA précise que les dernières études pour les travaux sont en cours et que les travaux de réfection auront lieu en 2020 ;

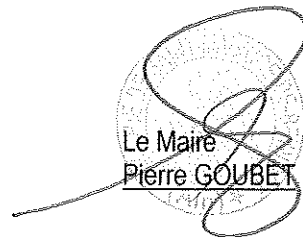
Claude CHARTON présente le programme des différentes activités mise en place sur les communes de la CCMP dans le cadre du Téléthon. Daniel MONCHANIN précise qu'il n'y aura pas de lâcher de ballons à l'école maternelle cette année mais une représentation au sol de la part des enfants.

Claude CHARTON présente les manifestations de fin d'année qui auront lieu avec les commerçants et la venue du Père Noël qui passera cette année en plus de son traditionnel parcours du dimanche dans les maisons de retraite lors de la distribution des colis de Noël le mercredi 18/12/2019.

La séance est levée à 22h15

Prochain conseil : Jeudi 19 décembre 2019

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 22 novembre 2019



Le Maire
Pierre GOUBET